



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /042

1.1 Marché public

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable que certains agents de la Communauté de Communes effectuent une formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail ;

CONSIDERANT que le marché est dévolu par procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée le 23 juin 2023 auprès de plusieurs organismes spécialisés ;

CONSIDERANT que le devis de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme est le moins disant ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2023 - imputation 6184 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché pour la formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Drôme - 235 route de Montélier - BP 147 VALENCE - n°SIRET 400 999 256 000 37 pour un montant de 1 170 € (non assujettis à la TVA).

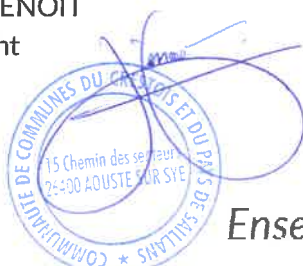
Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 01 AOUT 2023

Affichée le : 01 AOUT 2023

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE